

Nombre de membres

Séance du Jeudi 05 septembre 2024

Afférents au CM	Qui ont pris en exercice part à la délibération	9 + 1 procuration
15	13	

Deux mille vingt quatre

Et le cinq septembre

Date de la Convocation

29 août 2024

à 19h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

29 août 2024

Présents : ABRINES André, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ADAM Marc, JAUZION Bruno

Absents excusés : MARHIC Daniel a donné procuration à HOFFMAN Françoise
DEVERNAY Anne-Sophie, excusée
VIALLE Romain, excusé
BONNAURE Martin, excusé

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Désignation d'un délégué et d'un suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la communauté de communes

Suite à la démission de M. ROTH, la commune doit nommer un délégué Titulaire. Le délégué suppléant reste Mme Françoise Hoffman.

Après discussion, le conseil municipal,

- décide de nommer en délégué titulaire Mme Garcia Denise

POUR : unanimité

2- Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière de Comps et du Centre

Suite à la procédure de concession à l'état d'abandon, le conseil municipal prononce la reprise des concessions mentionnées ci-dessous :

Dans le cimetière de Comps

CARRE N°1	TOMBE N° 6
CARRE N°1	TOMBE N° 12
CARRE N°1	TOMBE N° 13
CARRE N°1	TOMBE N° 28

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.44

Fait et délibéré, 05 septembre 2024
Le Maire, Denise GARCIA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Nombre de membres

Séance du Jeudi 05 septembre 2024

Afférents Qui ont pris
au CM en exercice part à la
délibération
15 13 9 + 1 procuration

Deux mille vingt quatre

Et le cinq septembre

Date de la Convocation

29 août 2024

à 19h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

29 août 2024

Présents : ABRINES André, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique,
De BOURNET Catherine, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ADAM Marc, JAUZION Bruno

Absents excusés : MARHIC Daniel a donné procuration à HOFFMAN Françoise
DEVERNAY Anne-Sophie, excusée
VIALLE Romain, excusé
BONNAURE Martin, excusé

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Dans le cimetière du Centre

CARRE N°1	TOMBE N° 3
CARRE N°1	TOMBE N° 4
CARRE N°1	TOMBE N° 8
CARRE N°1	TOMBE N° 14
CARRE N°1	TOMBE N° 42
CARRE N°1	TOMBE N° 45
CARRE N°1	TOMBE N° 47
CARRE N°1	TOMBE N° 52
CARRE N°1	TOMBE N° 53
CARRE N°1	TOMBE N° 57
CARRE N°1	TOMBE N° 65.01
CARRE N°1	TOMBE N° 65
CARRE N°1	TOMBE N° 79
CARRE N°1	TOMBE N° 88
CARRE N°1	TOMBE N° 98

POUR : Unanimité

3- Décision modificative budgétaire N°3

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article	Montant
615232 (011) : Réseaux	-2000.00		0
673 (67) : Titres annulés sur exercices antérieurs	2000.00		0
	0,00		0
Total Dépenses	0,00	Total recettes	0.00

POUR :Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 05 septembre 2024
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRE
07120
Tél. 04.75.39.67.
Fax 04.75.39.09.